

LUNETTES de SOLEIL: Ne pas confondre verres teintés et verres filtrants – Association nationale pour l'amélioration de la vue

Publié le 11/07/2011

Il existe encore une confusion entre la protection contre l'éblouissement que procurent des verres teintés et la filtration des rayons UV. C'est le traitement distinct et particulier du verre qui filtre les UV. Une paire de lunettes aux verres très teintés ne protégera pas forcément des rayons UV tandis que des lunettes aux verres correcteurs transparents pourront assurer une protection totale. Quelques informations pour adapter sa protection à chaque situation et à chaque âge.

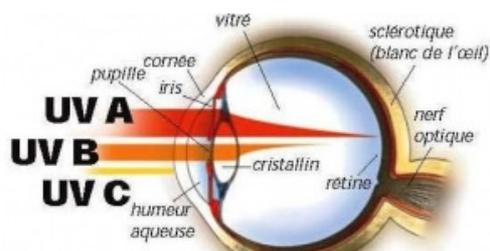
Chez l'enfant, avant 10, 12 ans, le cristallin est encore très transparent et il laisse passer une trop forte dose d'UV. Une surexposition aux UV durant l'enfance peut avoir de plus graves conséquences encore, comme l'apparition précoce de cataractes. Donc pas de lunettes « jouets », à verres teintés et non filtrants. Pour l'Enfant, comme pour l'adulte, la qualité de filtrage est le premier critère de choix de lunettes de soleil, a fortiori pour les plus petits.

La transmission à travers l'œil des UV A, et même des UV B est quasi totale chez les bébés, elle diminue progressivement avec l'âge. Avant l'âge d'un an, 90 % des UV A et une proportion importante des UV B reçus par l'œil parviennent à la rétine du fait de la transparence quasi totale du cristallin. Vers 13 ans, environ 60 % des UV A et moins de 25 % des UV B sont transmis. Après 25 ans, la quantité d'UV arrivant à la rétine est extrêmement faible.

Les UV B vont être rapidement absorbés par les premières couches cellulaires de l'œil, c'est-à-dire la cornée et la conjonctive. Une forte exposition peut provoquer des affections temporaires, plus ou moins douloureuses, connues sous le nom de photokératites ou de conjonctivites.

Les UV A sont absorbés jusqu'au cristallin chez l'adulte mais peuvent, chez l'enfant, atteindre la rétine qui est la membrane contenant les récepteurs à la lumière visible (cônes et bâtonnets) et qui tapisse le fond de l'œil. Située dans l'axe de la pupille, la macula est la zone de la rétine contenant la concentration la plus élevée en récepteurs. Cette zone d'acuité maximale de l'œil est donc particulièrement exposée aux UV chez l'enfant.

Au niveau de l'œil, l'absorption des rayonnements UV se fait essentiellement par la partie antérieure de l'œil et plus spécifiquement au niveau de la conjonctive, de la cornée et du cristallin.



Des lunettes de soleil qui ne filtrent pas les ultraviolets représentent un véritable danger pour les yeux des enfants, comme pour les adultes. Un verre foncé n'assure pas forcément une protection suffisante contre les rayonnements solaires. Coloré mais non filtrant, le verre laisse pénétrer davantage d'UV, lesquels peuvent abîmer le cristallin, voire la rétine des yeux des enfants, bien plus perméables que les yeux des adultes à ces rayonnements.

Or, une surexposition aux UV durant l'enfance peut avoir de graves conséquences, comme l'apparition précoce de cataractes (opacification du cristallin).

Dans un contexte où le développement des loisirs et des activités de plein air rend la protection solaire de plus en plus indispensable et où l'aspect ludique, la mode sont également des critères de choix, choisir une paire de lunettes de soleil, c'est avant tout choisir une *qualité de filtrage*. Attention, de bonnes lunettes doivent disposer d'une notice complète sur ses conditions d'utilisation et sur sa catégorie de filtration (sur le verre ou la monture) .

Quel type de verres choisir ? Il existe plusieurs types de verres filtrants:

Les minéraux se rayent peu mais sont sensibles aux chocs

Les organiques sont légers, résistants aux chocs

Les uns et les autres peuvent être traités "à la carte", anti reflets, photochromiques, colorés ou dégradés du plus foncé au plus clair, miroités, polarisants.

En pratique, pour les plus petits:

Installer les tout petits sous un parasol, équiper les enfants d'une casquette et leur apprendre à porter des lunettes de soleil est essentiel pour prévenir l'apparition précoce de cataractes chez les plus jeunes ; Vérifier, au moment de l'achat, que les lunettes sélectionnées correspondent bien à l'usage envisagé et réclamer auprès des professionnels les notices d'utilisation.

Protéger ses yeux du soleil, lorsqu'on conduit : Cet été, en partenariat avec l'association Prévention Routière, l'Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue (ASNAV) informe les automobilistes des dangers du soleil sur les yeux et les conseille pour bien les protéger.

Source : ASNAV et Commission de la sécurité des consommateurs